Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société

Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 80 (1944)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE:

Partie corporative: La F.I.A.I. — Vaud: Ceux qui quittent. — Dans les sections: Cossonay, Morges. — Genève: U. l. G. — Messieurs: Convocation. — Neuchâtel: 13e journée d'éducation. — Coin des sociétaires. — Nécrologie: Elvina Maire. — Jura: Un centre jurassien d'information pédagogique. — Informations: G. R. E. P.

Partie pédagogique: Louis Meylan: Notes sur la défense spirituelle et l'éducation nationale. — Mélodius: Troisième lettre à Madeleine. — W. Loosli: Le climat moral de la classe. — Informations: Concours «Pour l'avenir». — Service de vacances pour la jeunesse. — Les livres.

PARTIE CORPORATIVE

LA F. I. A. I.

La Fédération internationale des Associations d'instituteurs groupait en 1930, 600,000 instituteurs, représentant 25,000,000 d'enfants.

Le congrès de Dresde en 1929, avait réuni 8,000 membres de la fédération.

En 1939, les associations nationales suivantes adhéraient à la F. I. A. I.

Angleterre, 154,000 membres, Australie, 7,000; Danemark, 13,000; Ecosse, 25,000; Espagne, 17,000; Esthonie, 3,500; France, 110,000; Hollande, 15,000; Indes Néerlandaises, 2,000; Hongrie, 9,000; Islande, 320; Lithuanie 1,000; Luxembourg, 450; Norvège, 7,400; Nouvelle-Zélande, 5,500; Pologne 51,000; Ukraine 2,000; Roumanie 43,000; Suède, 26,500; Suisse, S. L. V. 112,000 S. P. R. 3,000; Tchécoslovaquie, 13,000; Yougoslavie 18,000.

La Chine demandait son adhésion.

Une grande ombre au tableau: L'Allemagne, avec 130,000 membres, l'Autriche, 15,000; la Bolivie, 5,000; le Brésil, 40,000; la Bulgarie, 120,000, faisaient défection.

Ces chiffres font rêver. En fait l'Union des instituteurs était en voie de réalisation, lorsque l'orage fondit sur le monde. Et l'on ne peut s'empêcher de se dire : ce qui fut, ne pourrait-il être à nouveau demain? C'est dans cet espoir que nous ne jugeons pas superflu de passer succinctement en revue la courte et brillante histoire de la F. I. A. I.

Au lendemain de la guerre de 14, des tentatives de rapprochements internationaux furent faites de part et d'autre des anciens fronts. Rappelons — détail trop ignoré — que des efforts avaient été tentés bien avant pour grouper les instituteurs de tous les pays : le congrès pédagogique suisse de Saint-Imier, en 1874, avait préparé les statuts d'une Internationale des instituteurs...

Les instituteurs français prirent les devants et adressèrent le 25 septembre 1926 une invitation pressante aux associations nationales en

vue « d'établir une collaboration pédagogique entre les Etats et préparer la paix entre les peuples ».

La fondation d'une fédération internationale des instituteurs devait provoquer des discussions animées dans de nombreux pays. La Suisse ne resta pas en dehors de l'agitation. Que signifiait cette nouvelle internationale? Allait-on au devant de nouvelles complications politiques? Les promoteurs de la fédération n'étaient-ils pas des révolutionnaires, de dangereux bolchéviks? Nos associations suisses ne risquaient-elles pas d'introduire chez elles les conflits idéologiques en faisant acte d'adhésion ? L'Educateur de 1927 donne une idée de l'agitation qui s'était emparée des esprits. Pourtant, la S.P.R. vota l'entrée dans la Fédération le 10 avril 1927 : décision provisoire du Comité Central, après consultation des sections. Les partisans de la F. I. A. I. faisaient remarquer que les statuts adoptés au congrès de Londres, en 1927, insistaient sur le caractère de neutralité politique du nouveau groupement : « La F. I. A. I. n'est pas une ligue politique... mais un centre d'action en vue d'établir la collaboration pédagogique internationale et de préparer la paix par la coopération des peuples. La F. I. A I. affirme qu'une paix durable a pour condition fondamentale une éducation de tous les pays orientés vers la compréhension des peuples. Elle cherche à élever le niveau de l'éducation populaire. Elle s'applique dans tous les pays, d'une part à perfectionner les méthodes pédagogiques, d'autre part à améliorer la formation générale et professionnelle des instituteurs et à défendre leurs intérêts matériels et moraux ». (à suivre)

VAUD CEUX QUI QUITTENT (Retardé)

Le 18 octobre, au Sentier, les autorités du Chenit et M. l'inspecteur du IVe arrondissement prenaient congé de Mlle Rose Guignard, institutrice de la IIIe classe de la localité. Des paroles sobres mais sincères rendirent hommage à la carrière de cette éducatrice qui, trente ans durant, se consacra à la même tâche avec une fidélité et une conscience remarquables. Une pendulette fut offerte par la Municipalité en témoignage de reconnaissance.

Quelques jours plus tard, le 30 octobre, au Sentier, également, les membres de la S.P.V. de La Vallée exprimaient à leur collègue leurs souhaits de santé et de bonheur au seuil de cette retraite méritée. A cette occasion, il fut rappelé plus d'un fait charmant, en cette section où tous ont la possibilité de se connaître et de s'apprécier. Un plateau gravé fut remis en souvenir.

Ajoutons que Mile Guignard vint à l'enseignement ensuite d'une vocation véritable. C'est après avoir remplacé au Sentier, s'improvisant maîtresse d'école, qu'elle entra à l'Ecole normale avec quelques années de retard sur ses camarades et obtint son brevet en 1913. Après un court remplacement dans le canton, elle reprit sa tâche, forte de ses qualités naturelles et des compétences acquises. C'est avec un dévouement total qu'elle s'efforça de donner à chacun de ses petits élèves la

mesure de sa personnalité. Sous de la réserve, elle cachait beaucoup d'affection et, consciencieuse à l'extrême, se souciait de faire progresser chacun.

A la gratitude émue de ses élèves et des autorités vient se joindre celle de tous ceux qui ont connu en Mlle Guignard une collègue aimable et vaillante.

DANS LES SECTIONS

Cossonay. L'assemblée d'automne de notre section eut lieu à Cossonay le 27 novembre 1943, dès 14 h. 30. Le nouveau comité inaugure ses fonctions. (Caissière: Mlle Ruth Vittoz, Cuarnens; secrétaire: A. Martin, Villars-Bozon; président: Ch. Renaud, Montricher).

Après le chant traditionnel d'ouverture et diverses opérations administratives, bienvenue est adressée à de nouveaux membres : Mlles Humair Denise et Rose, l'Isle, MM. Bataillard Marcel, Chevilly, et Rochat Jean, Senarclens. Le dévoué président de notre section de gymnastique, G. Golay, Cossonay, déplore la suspension de nos séances de culture physique ensuite de mobilisation et de départ de nos entraîneurs. Il cherche un moniteur (avis aux intéressés!).

La partie récréative fut un enchantement. M. Emile Gos nous entraîna du Léman au Cervin, hors des chemins battus. Commentant une centaine de clichés, tous si originaux et si artistiques, le conférencier nous transmit son amour des hautes Alpes et par de nombreuses anecdotes, récits d'ascensions, observations, nous fit trouver le temps bien court.

Après la séance officielle, réunis fraternellement, maints curieux mirent encore à contribution l'alpiniste, le cinéaste qu'est M. Gos, à qui nous disons encore merci.

Le Comité.

Morges: quelques retraites. Enseigner à coudre, à tricoter aux jeunes filles pendant toute une carrière d'institutrice, n'est-ce pas servir admirablement le pays? Mlle Marie Girardet a rempli fidèlement cette tâche à Saint-Prex. Elle vient de prendre sa retraite. Qu'elle lui soit douce et toute remplie d'heureux souvenirs!

Mme Martin-Nicod a débuté à Grange; après une interruption, elle a repris sa classe dans la même localité, puis à Lonay qu'elle vient de quitter, laissant dans le village et dans le district le souvenir d'une femme vaillante, cordiale, dévouée à la cause de l'école, fidèle à la S.P.V. Et puis, malgré une santé souvent chancelante, elle savait conserver le sourire.

Morges garde dans la fraîcheur d'un de ses coins charmants un collègue qui se dépensa sans compter pour la S.P.V., soit dans la section, soit au sein du comité central : *Arthur Valet*. Il débuta à Denens, puis descendit à Morges. Il nous quitte, mais nous sommes sûrs de le revoir à nos assemblées et dans nos villages où il viendra rendre visite aux abeilles, ses amies, diligentes comme lui...

A ces trois bons et loyaux collègues, nous présentons des vœux pour une longue et calme retraite. $V.\ M.$

GENÈVE

U.I.G. — MESSIEURS

Les membres de l'U.I.G., section des Messieurs, sont convoqués en Assemblée générale

le vendredi 11 février 1944, à 16 h. 45, au Café de la Terrasse, place Longemalle.

Ordre du jour:

- 1. Lecture du procès-verbal.
- 2. Communications du comité.
- 3. Mutations.
- 4. Travaux manuels et loisirs, exposé de L. Dunand, discussion.
- 5. Feuillets de documentation, exposé de J.-F. Rouiller.
- 6. Propositions individuelles.

Ed. G.

NEUCHATEL

XIIIe JOURNÉE D'ÉDUCATION

Aula de l'Université de Neuchâtel

L'amélioration de l'Etat ne réside pas dans la politique, mais dans l'éducation de vos enfants. W.-E. Channing.

Vendredi 18 février, 20 h. Conférence publique et gratuite par Mlle Elisabeth Huguenin, éducatrice, Neuchâtel : « La préparation de la jeune fille à la vie ».

Samedi 19 février, 9 h. Inauguration par M. Camille Brandt, conseiller d'Etat.

- 9 h. 30. « L'éducation dont nous avons besoin », par M. Robert Dottrens, directeur des Etudes pédagogiques du Département de l'Instruction publique de Genève.
- 10 h. 30. « Une éducation pour toutes », suggestions pour une 9e année scolaire féminine, par *Mlle Marg. Evard*, docteur ès lettres, Saint-Sulpice (Vaud).
- 14 h. « Préparation éthique des jeunes des deux sexes » par le Dr Carrard, de l'Institut de psychologie appliquée, Lausanne.

Chaque conférence sera suivie d'une discussion.

COIN DES SOCIÉTAIRES

Val-de-Ruz. — C'est Mlle Ruth Jeanneret, institutrice à Savagnier, et non Mlle Marcelle Jeanneret, comme nous l'avons indiqué par erreur (Bull. du 18 déc.), qui est entrée dans la section du Val-de-Ruz, le mois dernier.

Celle-ci nous annonce l'admission d'un nouveau membre : M. André Aeschlimann, à Chézard, auquel nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Nous avons appris aussi avec plaisir que M. André Gédet, directeur de l'Orphelinat Borel, à Dombresson, ci-devant instituteur à Chaumont, est resté membre actif de la S. P. N.

La section du Val-de-Ruz compte 42 membres actifs au 1er janvier 1944 contre 39, l'année précédente.

Le Locle. — Une cordiale bienvenue aussi à trois nouveaux sociétaires entrés à fin décembre dans la section du Locle : MM. Gaston Descombes, Charles Favre et Mlle Marguerite Hirschy.

Ici encore, nous constatons une augmentation de l'effectif. Le nombre des sociétaires de la section locloise s'élève à 74 contre 69 en 1943.

La Chaux-de-Fonds. — Cinq membres de la section de La Chaux-de-Fonds ont fêté, à Noël, le 25e anniversaire de leur entrée dans l'enseignement. Ce sont Mlles Alice Clerc, Agnès Senaud, Berthe Stadlin et MM. Edmond Debrot et Robert Voumard.

Cette étape de leur activité a été marquée par une attention des autorités, en l'espèce une montre-bracelet.

Nos sincères félicitations.

Neuchâtel. — C'est par une fête de famille où brille le sapin de Noël que l'Ecole normale cantonale marque le terme de l'année civile. Tandis que les grands y font large dépense de leurs talents de société, les petiots des classes d'application y vont de leurs plus jolies rondes, jetant ainsi dans la soirée une note fraîche et gracieuse.

Celle du 21 décembre dernier comportait un intermède au cours duquel autorités, collègues et élèves prirent congé de Mlle Suzanne Perrenoud qui dirige depuis 15 ans une de nos classes d'application et quitte l'enseignement pour cause de mariage.

La direction d'une classe enfantine n'est pas la sinécure que l'on suppose généralement. Pour familiariser ces bambins qui viennent de quitter le giron maternel pour l'école, un monde nouveau pour eux, la maîtresse doit semer à pleine main, autour d'elle, la patience, la bonté, l'entrain, la joie. Et lorsque, à cette tâche où le cœur joue un rôle prépondérant, s'unit la mission d'initier les futures institutrices à la pédagogie des petits, il s'agit de prêcher d'exemple, ce qui exige un redoublement de zèle, d'attention, une préparation minutieuse, de l'enthousiasme, un incessant effort de renouvellement.

Dans cette double tâche, Mlle Perrenoud s'en tirait à merveille et ses élèves, les chouchoux d'enfantine comme les normaliennes, avaient pour elle une grande affection. Aussi son départ a-t-il suscité d'unanimes regrets.

Nous lui souhaitons de trouver bonheur et joie dans la voie nouvelle où elle va s'engager. $J.-Ed.\ M.$

NÉCROLOGIE

† Elvina Maire (1887-1943). — Le 10 décembre passé, Mlle Maire, qui avait quitté sa classe en pleine santé le samedi 8, était emportée par une angine de poitrine. Le 13, au Crématoire, parents, autorités, collègues et amis, lui rendaient les derniers devoirs.

Mlle Elvina Maire a passé 37 années avec les petits d'enfantine et de première. Maternelle, douce, clairvoyante, elle apportait à sa tâche une probité exemplaire et une grande modestie. Elle dessinait merveilleusement et cet art exquis du dessin lui permettait une foule de procédés qui sont interdits à ceux qui ne possèdent pas un tel talent.

La troisième d'une lignée de pédadogues magnifiques: Adolphe, mort en 1911, Henriette, morte en 1918, Elvina Maire est partie en laissant d'unanimes regrets parmi ses collègues et un grand, immense vide au sein de sa famille.

MM. Béguin, directeur, Bonny, inspecteur, au nom des autorités et le soussigné au nom de la S.P.N. ont rendu hommage à la belle carrière de la défunte et ont exprimé leurs sentiments de sympathie respectueusé à sa famille.

L.B.P.

JURA

UN CENTRE JURASSIEN D'INFORMATION PÉDAGOGIQUE

Nous nous sommes attachés, dans notre dernière chronique, à esquisser le côté historique du problème et à toucher un mot de la question de principe. Il nous reste à examiner de quelle façon pratique il est possible de rendre viable l'institution projetée. Comment l'organiser de manière sérieuse et rationnelle?

Le local. Le moins coûteux comme aussi le plus pratique pour le moment serait d'en accepter un mis à notre disposition par un établissement cantonal ou communal. On ne peut envisager, pour des raisons financières, d'installer les collections dans un local particulier. Précisément, l'Ecole normale de Delémont à laquelle il serait assez naturel d'attribuer la bibliothèque — bien que ce ne soit nullement l'unique candidature à envisager — offre une salle de lecture où se trouvent déjà réunis les ouvrages des collègues de ce district, ouvrages qui seraient cédés au Centre jurassien. Ajoutons, dans cet ordre d'idées, que le synode de Moutier (11 décembre 1943) s'est montré aussi bien intentionné que son voisin du nord et qu'il transférerait également ses collections particulières qui sommeillent, pour l'instant, sous une trop digne et trop respectable épaisseur de poussière.

Les collections. On juge de l'utilité d'une bibliothèque au soin qui est apporté à l'établissement de ces collections. On pourrait donc songer à confier la direction de ce travail à une commission formée peut-être d'un représentant par section ou d'un groupe plus restreint pour ne pas surcharger le budget d'un poids trop lourd de fonctionnaires ou de comités. A moins qu'on ne trouve une élégante solution : représentants bénévoles ou défrayés par les synodes qui les élisent. La question est à débattre en toute liberté par chaque assemblée. Cette commission prendrait sur elle d'étudier le fonctionnement moderne d'une bibliothèque : Bibliothèque nationale suisse, bibliothèques universitaires, bibliothèque du Bureau international d'éducation, etc. Elle se mettrait en relation avec les maisons d'édition et elle serait chargée d'élaborer la mise sur pied du Centre jurassien : organisation, règlements, etc. Après quoi elle pourrait envisager de transmettre une partie de ses prérogatives à celui qui serait chargée du souci et de la direction de l'œuvre. Elle déciderait

encore de l'achat des livres et se constituerait, ce travail préparatoire terminé, en commission de surveillance : l'Oeil des Sections !

Le service pose un délicat problème : personnel permanent ou non? Hélas, le rêve nous est interdit, aujourd'hui, qui consisterait à imiter ce qui se fait à la « Schulwarte », par exemple. Un employé permanent supprime en effet tous les malaises de fonctionnement : délais dans l'expédition des ouvrages, irrégularités dans le service de prêt, heures d'ouverture, etc. Mais tout en restant modeste (la « Schulwarte » n'a certainement pas toujours bénéficié de sa secrétaire permanente), on peut envisager une marche normale et suffisante de l'organisme, assurée par un collègue à disposition un après-midi par semaine. Et, ceci étant, je m'empresse de le souligner, une remarque toute personnelle, les normaliennes pourraient, me semble-t-il, se charger du service d'expédition.

En résumé, au vu de ces diverses possibilités et de ces premières suggestions, on peut établir un budget dont la somme des dépenses, coquette si l'on veut, mais utilement constructive au moins, s'élèverait à 2000 francs en chiffres ronds, par année. Achat des livres : 1000 francs ; traitement du personnel : 500 francs ; divers : 500 francs. Cette somme devrait se trouver balancée par des subsides de l'Etat qui n'oublie pas les bibliothèques (voir les comptes de la «Schulwarte»), des subsides communaux peut-être, des subsides des sections et des abonnements privés, collectifs, communaux, etc.

Ex nihilo, nihil. A moins qu'une minorité seule s'intéressàt à la chose, et qu'il soit ainsi exclu de faire le bonheur des gens contre leur gré, nous pouvons, Jurassiens, avoir notre bibliothèque.

A. P.

INFORMATIONS

GROUPE ROMAND D'ÉTUDES PÉDAGOGIQUES

Assemblées du 20 novembre 1943, à Lausanne et du 4 décembre 1943, à Neuchâtel

Participation: Respectivement 80 et 120 personnes: inspecteurs, directeurs d'école, corps enseignant de tous les degrés, etc.

La séance de Neuchâtel a été ouverte par M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique. M. Brandt prononça une allocution tres encourageante pour le G. R. E. P.

Conférences: Celle de M. Rossello, directeur adjoint du B. I. E. et professeur à l'Institut des Sciences de l'Education à Genève, sera probablement publiée. Nous ne voudrions pas en la résumant, lui ôter sa beauté de forme et sa valeur de fond. Tant à Neuchâtel qu'à Lausanne, l'exposé de M. Rossello suscita un intense intérêt et déclancha des discussions passionnantes. Car M. Rossello ne demande pas seulement si l'école de demain sera de raison, d'action ou de passion, mais il attend une réponse; il l'espère d'abord de la Suisse qui, semble-t-il échappera à l'action directe de la guerre; de la Suisse romande, dernier bastion latin, en Europe, où l'on peut étudier et discuter librement les problèmes de l'éducation. Si l'on peut inférer de l'expérience que l'école publi-

que sera toujours marquée du génie et des caractéristiques propres de chaque pays, tous les éducateurs de demain seront placés en face d'une tâche commune: former une jeunesse apte à la pratique de la vie communautaire et capable d'une collaboration extra-nationale.

Dans « Une réponse suisse » W. Perret s'attache à montrer qu'une éducation à la collaboration et à l'esprit de communauté est rigoureusement dans la ligne des directives du Pacte de 1291. Le fait scolaire suisse n'y correspond pas encore, mais de nombreuses réformes y tendent et permettent d'augurer favorablement de l'avenir. W. Perret souhaite que, la guerre finie, les pays suppliciés par l'épreuve trouvent chez nous, déjà expérimenté, un type d'enseignement dont les tendances dominantes de compréhension mutuelle, de tolérace et de collaboration, répondant aux préoccupations de tous les éducateurs ayant survécu à la catastrophe.

Communications: Lausanne: MM. Martin (Travail manuel et réformes scolaires) et Willi (Leçons pratiques).

Neuchâtel: M. W. Jeanneret (Travail manuel et réformes scolaires) et Reymond (Société de jeunes pédagogues sans emploi régulier — remplaçants).

En rapides et très clairs exposés, nos collègues mettent l'assemblée au courant des buts et de l'activité des sociétés que, respectivement, ils représentent. Notons que M. Jeannneret parlait de la nouvelle société neuchâteloise dont la rapide croissance démontre l'opportunité.

Tout en marquant leur indépendance complète à l'égard du G.R. E.P., les collègues insistent vigoureusement sur le désir de collaboration, collaboration d'ailleurs déjà pratiquement réalisée pour plusieurs des sociétés dont il est question ici.

Constitution du G.R.E.P.: Après trois années d'activité, le G.R. E.P. s'est formellement constitué. Nous reviendrons sur ce chapitre; diverses mises au point de détail doivent être faites auparavant Nous donnerons des renseignements précis sur les statuts qui ont été adoptés sans opposition et sur la composition des comités romand et cantonaux.

Disons aujourd'hui que, d'une manière formelle et ne permettant aucune équivoque, le G. R. E. P. a délimité son activité de façon à ne pas empiéter sur le terrain réel des autres sociétés. L'un des caractères du G. R. E. P. c'est sa volonté de coordonner. Il intensifiera ses rapports avec les sociétés pédagogiques et demeurera en contact avec les autorités scolaires.

Avis

Les collègues inscrits au fichier du G.R.E.P. recevront sous peu une formule d'adhésion et un bulletin de versement pour la cotisation de 1944 (fr. 3.— au minimum).

Ce bulletin constituera la nouvelle fiche. Même s'ils sont déjà inscrits, même s'ils ont déjà payé leur cotisation, les membres anciens et nouveaux voudront bien remplir et retourner le bulletin d'adhésion à William Perret, instituteur, Orée 3, La Coudre-Neuchâtel.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

NOTES SUR LA DÉFENSE SPIRITUELLE ET L'ÉDUCATION NATIONALE

III. Education nationale

La vérité n'est pas seulement une idée qu'il faut connaître, c'est un air qu'il faut respirer.

(A. Vinet: L'éducation, la famille et la société, p. 213.)

Si l'éducation générale doit s'appliquer à former des hommes, l'éducation nationale doit s'appliquer à faire des Suisses, c'est-à-dire des hommes qui incarnent et servent les valeurs dont la défense et l'illustration constituent la mission de notre pays. Ces deux éducations sont d'ailleurs complémentaires. Elles doivent se pénétrer intimement et, si on les distingue l'une de l'autre, c'est seulement pour la commodité de l'analyse. Tout ce qui tend à cultiver en l'adolescent la sensibilité, le jugement, le raisonnement, la personnalité et la sociabilité, contribue en effet à le rendre plus apte à servir son pays... Mais qu'il le veuille et s'y prenne bien, c'est l'objectif précis de l'éducation nationale.

L'éducation nationale comporte ainsi un aspect intellectuel : il faut que l'adolescent connaisse les valeurs au service desquelles il doit se mettre ; et un aspect affectif : il faut qu'il aime son pays et les valeurs incarnées dans son style de vie. (Or, comme le dit Pascal, on ne prouve point par des raisons qu'il faut aimer.)

Il était dans la logique de l'intellectualisme, sous le signe duquel s'est déroulé le dernier quart du XIXe siècle, que l'aspect intellectuel de l'éducation nationale ait retenu, le premier, l'attention. Aussi, à qui vous disait, il y a une cinquantaine d'années : éducation nationale, répondaiton : Ah! oui, l'instruction civique, la connaissance des institutions politiques et de leur fonctionnement! Pour certains, c'est encore l'essentiel de l'éducation nationale. Cette connaissance n'est, certes! pas inutile au citoyen; mais ce n'est pas, pour nous, l'essentiel de l'éducation nationale. Et, surtout, il doit être bien entendu que ces notions, peu accessibles aux enfants, doivent être réservées aux élèves des gymnases et des cours post-scolaires, et qu'alors même elles doivent être présentées de la façon la plus concrète. ¹

On a ensuite entendu, sous ce terme d'éducation nationale, ce que nos Confédérés appellent *Heimatkunde*. Ceci, du moins, est assimilable aux enfants! C'est même admirablement intuitif, puisque c'est la connaissance intime des diverses régions de notre pays, de la manière de vivre de nos Confédérés des grandes villes industrielles, des campagnes

¹ Comme sait le faire, par exemple, Fritz Wartenweiler. Cf. sa conférence: Was haben wir an der Schweiz? dans laquelle il "anime", en patriote et en poète, cette notion abstraite: l'indépendance.

du plateau suisse, des cantons primitifs, des hautes vallées des Grisons et du Valais...

Puis on s'est avisé que « le pays », ce n'est pas avant tout le sol, les méthodes de culture, l'industrie, les costumes et les coutumes — mais les valeurs spirituelles qui se sont manifestées au cours de notre histoire : les hommes du Grütli, Winkelried, Nicolas de Flue, l'avoyer Wengi, Davel, Pestalozzi, Vinet, Gottfried Keller, Spitteler... et qu'ainsi l'éducation nationale doit mettre les enfants et les adolescents en possession de ce patrimoine, leur faire comprendre et aimer la « forme » de communauté nationale qui est la nôtre.

Ces trois objectifs, constituant trois moments indispensables de l'éducation nationale, se situent tous trois, on le voit, sur le plan intellectuel. Mais, le progrès de l'investigation psychologique ayant remis en lumière ce qu'ont su d'ailleurs, de tout temps, les grands éducateurs de l'humanité (poètes, fondateurs d'ordres ou de religions): la primauté de la vie effective sur la vie intellectuelle, on s'est rendu compte que, pour porter les fruits qu'on attend d'elle, l'éducation nationale doit s'emparer de l'adolescent plus profond que l'intelligence, dans ce cœur vivant de la personne humaine où se forme le caractère et d'où procède l'action.

L'on entend donc, actuellement, par éducation nationale, quelque chose qui embrasse et inclut l'instruction civique, la connaissance du pays et l'évaluation de son histoire, mais les dépasse largement en tous sens. Non plus seulement une instruction, la communication d'un savoir, mais une action tendant à informer plus profondément, au service du pays, la personne tout entière, cœur, intelligence et volonté; une « information de l'être », propre à élever la vie de la personne et celle de la communauté sur un plan proprement spirituel.

Information qui tende à préparer l'adolescent, non seulement à sa vie, en l'aidant à découvrir et à réaliser sa fin d'être sensible et raisonnable, mais encore au service du pays, pour que, par lui, la communauté soit forte et s'acquitte de sa mission. Qui ne considère pas seulement, en l'adolescent, l'être individuel mais aussi l'être social. Qui se propose donc, pour fin essentielle, de faire de lui une personne, la personne étant justement la synthèse de ces deux aspects (que l'analyse seule distingue mais qui sont, en réalité, inextricablement confondus): l'individu qui doit « réaliser son être », le membre d'une collectivité qui, conscient de ce qu'il lui doit, entend promouvoir les valeurs qui font sa force. Ou, en d'autres termes, la personne étant la synthèse des valeurs universellement humaines et des valeurs spécifiquement nationales, que l'esprit suisse a toujours considérées comme complémentaires et que son idéal est de fondre en une vivante unité.

* * *

Car c'est notre privilège d'ignorer — en droit, tout au moins — le tragique conflit qui, dans d'autres pays, peut déchirer le cœur du

¹ Dans son sens philosophique, ce mot désigne, on le sait, une action plus profonde, plus centrale, plus totale que l'instruction: l'actualisation des virtualités de la personne.

patriote, qui entend rester fidèle à sa vocation d'homme. Fondée, en effet, non sur la conquête, mais sur un pacte, auquel ses 22 cantons ont librement adhéré et adhèrent librement, la Suisse moderne, logiquement, répudie tout agrandissement de son territoire par la force. Nous sommes assurés que notre devoir de soldat (qui peut être de donner notre vie pour défendre les valeurs qu'elle incarne mais, jamais, de détruire les valeurs incarnées en d'autres nations) ne saurait entrer en conflit avec notre devoir d'homme. Il n'y a, ainsi, pas de nationalisme suisse. Celui dont le cœur et l'esprit s'enfermeraient dans les étroites limites de son pays ne serait pas un vrai Suisse; et celui qui braille dans les cantines : « Il n'y en a point comme nous » n'est pas un Suisse!

D'autre part, l'idéal de vie suisse, qui s'exprime, nous l'avons déjà noté, dans les six mots de notre devise : « Un pour tous, tous pour un », constitue la charte la plus concise et la plus claire des droits et des devoirs de l'homme sous tous les cieux, dans toutes les circonstances : droit de compter sur tous ses semblables, devoir de les aider tous ! Si bien que, servir l'idée suisse : la collaboration dans le respect de la diversité, c'est en même temps servir l'idéal de société le plus universel et hâter, dans toute la mesure de notre pouvoir, l'avènement d'une authentique société de nations.

Quel privilège que d'avoir à « défendre » une si grande tradition! Et quel admirable ministère que celui de l'éducateur! aider les adolescents, demain citoyens, non seulement à estimer, mais à incarner dans leur comportement quotidien, ces valeurs qui constituent notre patrimoine. Mais comment pourrait-il aider ses élèves à devenir ces hommes, maîtres d'eux-mêmes pour être mieux au service de la communauté nationale et humaine, s'il ne satisfait pas, lui d'abord, à la double exigence de cette « vocation » ?

Il faut qu'il connaisse son pays, son visage, son passé, les valeurs incarnées dans ses institutions; pour pouvoir illustrer tout ce qu'il dit de l'homme en général par des exemples empruntés à l'histoire ou à l'actualité suisses ; de telle sorte que son enseignement ait pour centre perspectif le lieu et l'instant de sa présence. Mais il faut aussi qu'il assume la position d'équilibre, qui définit notre vocation nationale. L'école de culture suisse ne s'acquitte, en effet, de sa tâche que dans la mesure où elle inspire à ses élèves un amour actif (ce que nos Confédérés appellent, si heureusement, Verantwortliche Liebe) non seulement pour la petite et pour la grande patrie : la commune, le canton et la Confédération, mais encore pour toutes les valeurs universellement et éternellement humaines. Dans la mesure, donc, où se composent harmonieusement en elle l'intention humaniste et l'intention nationale. Dans la mesure où, dans chacune de nos classes, primaires ou secondaires (et dans les séminaires de nos universités), des maîtres qui soient des Suisses et des hommes (des Suisses parce qu'ils sont pleinement des hommes et des hommes parce qu'ils sont pleinement des Suisses) s'appliquent à faire de leurs élèves (ou de leurs étudiants) des hommes et des Suisses, des Suisses et des hommes!

Telle nous apparaît aujourd'hui — et plus nécessaire que jamais, lorsqu'aura pris fin cette guerre, destructrice non seulement de biens matériels, mais de valeurs spirituelles — la tâche de l'école suisse à l'égard de l'éducation nationale.

Louis Meylan.

TROISIÈME LETTRE A MADELEINE 1

Vos lignes me montrent, Madeleine, que nous nous entendons à merveille; j'en suis enchanté et encouragé. Mais à propos des tests de comparaison dont je vous parlais, je veux encore vous faire part d'une expérience personnelle, qui vous montrera à quel point il faut se méfier des « idées toutes faites », des « a priori ». Imaginez qu'il m'est arrivé plus d'une fois d'entendre des enfants (des grands, des « forts », qui prenaient hors de l'école des leçons de musique!) déclarer: triste, certaine mélodie vive et joyeuse au contraire, que je venais de siffler pour que la classe me donne son impression. Pourquoi ce non-sens? Eh! tout simplement parce qu'ayant reconnu dans ma chanson le mode mineur, ces apprentismusiciens en avaient déduit que cela devait être « grave ou triste », comme l'affirmant leur « théorie », peu nuancée dans ses dires!...

Et maintenant, j'ai hâte d'en venir à un sujet un peu plus ardu : la culture du sens auditif. Dans ce domaine, il devient nécessaire de procéder avec méthode, sans abandonner pourtant notre parti pris de conserver à nos exercices une allure de jeu. Il faut envisager séparément deux éléments distincts et complémentaires : l'intonation et le rythme. Dans les deux cas, nous partirons d'une première expérience : celle du silence, d'où nous irons à la découverte des phénomènes sonores.

Faites donc « écouter le silence » à vos élèves, durant quelques secondes, puis demandez-leur de vous signaler ce qui l'a rompu. Ce peut-être un bruit fortuit : craquement du plancher, porte qui s'est fermée, cris ou pas dans le préau, bruit de travail, etc. Ou bien un bruit voulu : objet qui tombe, parole prononcée, chant chantonné, clochette agitée, etc. Ces premières expériences donnent lieu à des exercices variés et répétés ; elles sont l'occasion d'observations diverses : deviner les timbres, reconnaître la direction d'où vient le bruit, évaluer grosso modo la distance à laquelle il s'est produit : près ou loin, etc... Mais surtout, ce sera, pour vos élèves, la façon de prendre conscience d'une réalité : il y a des bruits plus agréables, plus jolis que d'autres. Les premiers sont des sons, les autres ne sont que des bruits. (Avec quoi produit-on des sons? Avec quoi, des bruits ? etc.)

Cette première conclusion tirée, vos élèves sont prêts pour une nouvelle découverte, qu'ils feront après une ou deux expériences nouvelles (que je ne vous ferai pas l'affront de décrire, Madeleine!): les mélodies, les chansons, les morceaux de musique, ne sont que des suites de sons; elles dessinent, pour ainsi dire, des courbes variées. Observons leur marche: parfois elles s'élèvent (exemple!), parfois elles descendent (exem-

¹ Voir l'Educateur, Nos 1 et 3.

ple!), d'ailleurs, les sons se répètent et la mélodie semble rester sur place. Ces termes, pour conventionnels qu'ils soient, sont tout de même assez parlants pour ne pas dépasser l'entendement de la plupart des mioches, surtout si les expériences auditives s'accompagnent de gestes expressifs (phonomimie), ou de jeux appropriés, de nature à concrétiser les notions : un plan incliné ou un escalier où les enfants pourront évoluer sans danger seront d'excellents auxiliaires; on chantera sur l'air de la gamme des textes dans ce goût : (gamme ascendante) « - Jusque tout en haut, nous grimpons!» et (g. descendante) « Puis en courant, nous descendons! ».

Connaissez-vous les tests-exercices de Maurice Chevais? 2. s'adressent à des enfants un peu plus âgés, mais je crois qu'on pourrait les adapter aux petits. En deux mots, voici le mécanisme : vous chantez les mots: un, deux, trois, quatre, cinq, sur le même son, p. ex. Do grave; puis vous reprenez, en chantant l'un des mots une quinte plus haut. Vous posez alors la question: « — Quel mot ai-je chanté sur un son différent? »... Je n'en dis pas plus long, Madeleine? Voyez vous-même tout ce qu'on peut tirer de ce schéma, en en variant l'application. Une jolie expérience peut se greffer sur ce test : vous chantez les cinq mots sur un même son, mais en donnant une nuance nettement plus forte à l'un d'eux, quatre p. ex. Presque unanimement, les enfants vous diront que quatre était un son différent des autres! Cela donnera lieu à des corrections amusantes, et, en répétant la chose, le nombre des étourdis diminuera chaque fois.

M. Chevais propose encore des tests — que vous pouvez réinventer, Madeleine, - pour faire reconnaître un son donné parmi d'autres; ou la direction des intervalles et leur grandeur relative, la similitude ou la différence de deux phrases courtes ou pour développer le sens tonal (en invitant les enfants à achever une phrase interrompue avant sa conclusion sur la tonique).

On vous a parlé sans doute des clochettes Montessori, qu'il s'agit d'apparier ou de classer. Des exercices de ce genre sont proposés par Edgar Willems 3 qui utilise une foule d'objets amusants : trompettes de bazar, sifflets de toutes sortes, bûchettes de bois de sapin, etc. et par Jacques Burdet 4, qui fait plus d'un emprunt au précédent. Lisez leurs ouvrages, Madeleine, vous en tirerez d'utiles suggestions, car si, au cours de vos études pédagogiques, on vous a donné d'excellents conseils concernant l'éducation des sens, j'ai l'impression qu'on a visé surtout le toucher, la vue et l'odorat; je serais content si je vous aidais à enrichir vos moyens, quant à l'éducation de l'oreille. Mais je souhaite que vous envisagiez toujours le développement auditif dans le cadre de l'éducation artistique, qui me tient — qui nous tient, devrais-je dire! — tant à

A bientôt, Madeleine, si je ne vous ai pas encore lassée par mes discours.

Votre Mélodius.

<sup>Bulletin de la Société Alf. Binet, No 300-301, juin-juillet 1934.
L'oreille musicale. Genève 1940. Edit. "Pro Musica".
La joie de savoir écouter la musique. Yverdon 1939. S.P.V. et Dpt. I.P.</sup>

LE CLIMAT MORAL DE LA CLASSE

S'il est utile de connaître le niveau intellectuel d'une classe, il n'est pas moins intéressant d'être renseigné sur le climat moral qui y règne... car science ne signifie pas toujours sagesse. Comme le disait très justement Ernest Naville: l'instruction peut être, selon la direction de la volonté, un avantage ou un fléau. Le savoir est une source de puissance, il n'est pas une source de vertu.

On l'a parfois oublié en donnant trop d'importance aux moyennes, en jugeant une classe sur des chiffres qui ne peuvent pas tout dire ou qui disent plus qu'il ne faudrait. Certes, il est plus facile de contrôler ce que l'enfant sait ou ignore que de définir sa nature morale. C'est que nous touchons ici à un aspect complexe de la personnalité; si complexe que, d'après le Dr Alexis Carrel, il n'existe pas de méthode capable de saisir l'individu dans son ensemble, ses parties et ses relations avec le monde extérieur; d'en avoir une conception simple. A ce propos aussi, le psychologue bellge van Bierlievt faisait la remarque suivante: nous aimons les classifications générales, par conséquent vagues, en forts et en faibles, en bons et en méchants; ce procédé est simple, rapide, mais faux, archi-faux. Qu'est-ce qu'un bon? en quoi se montre-t-il tel? existe-t-il des gens exclusivement bons, toujours et en tout?...

Qu'on le veuille ou non, sur le plan psychologique, nos appréciations restent subjectives; elles le sont aussi lorsqu'on prétend juger l'état d'esprit ou, pour en revenir à ce qui nous préoccupe, le climat moral de la classe. Là encore, nous sommes sur un terrain mouvant, car le groupe, plus que l'individu pris isolément, est sensible aux influences du milieu et du moment. Un écolier peut être honnête tout en cédant à la tricherie par esprit d'imitation, par étourderie plus que par calcul.

Mais en définitive, n'est-ce pas l'instituteur lui-même qui forge en quelque sorte la mentalité de ses écoliers, qui la marque de son empreinte personnelle si bien qu'on dit couramment : tel maître, tels élèves? Sans doute, encore que cette affirmation puisse paraître par trop unilatérale. En particulier, elle ne tient pas assez compte des courants qui, de l'extérieur, viennent entraver l'action de l'éducateur. Pour prendre un exemple d'actualité, croit-on vraiment que les affaires de marché noir dont les jeunes oreilles entendent parler quotidiennement demeurent sans écho dans l'âme des enfants? Et toute cette casuistique que les adultes (on veut dire les parents) inventent pour expliquer, excuser, duper ou simplement pour obéir à la loi du moindre effort... (Si le régent te demande pourquoi tu as manqué l'école, tu n'as qu'à lui dire que tu étais malade; il n'a pas besoin de savoir que tu es allé voir ton parrain.) Le maître peut se donner beaucoup de mal pour éclairer les consciences et s'apercevoir tout à coup que tel élève qu'il avait des raisons de croire sincère est en réalité un imposteur, que tel autre qui paraissait incapable de loyauté manifeste une franchise inattendue.

Existe-t-il un moyen de « mesurer » le degré d'honnêteté d'un enfant, d'évaluer son comportement en face d'une question de morale courante. Rien de plus simple, dira-t-on ; il n'y a qu'à l'interroger ;

l'intuition, le flair, si l'on veut, fera le reste. C'est peut-être vrai dans les cas individuels, mais on aimerait connaître quelle est l'attitude générale d'un groupe de personnes placées, au même moment, dans les mêmes conditions, devant un même problème. C'est ce qui a conduit l'Américain Cash à demander à ses élèves comment ils agiraient dans la situation suivante :

— Tom, a un bon oncle qui lui donne souvent des cadeaux. Un jour, cet oncle lui envoie un tableau que Tom trouve très laid. Lorsque l'oncle vint le voir, le soir, il lui demanda: «Eh! bien, Tom, le tableau que je t'ai donné te plaît-il?» Qu'auriez-vous répondu à la place de Tom? Pourquoi?

L'emploi de ce test, car c'est bien de cela qu'il s'agit, appelle quelques précautions. Il faut surtout prévenir les communications entre les élèves, éviter que les meneurs habituels n'extériorisent leur opinion, ce qui fausserait le résultat de l'expérience. Le plus simple est d'écrire la question au tableau et de la cacher à la vue des écoliers. On leur dira ensuite ce que l'on attend d'eux:

« Dans un instant, vous lirez tranquillement, une fois, deux fois, la petite histoire que je vais vous montrer; vous réfléchirez puis vous répondrez en toute liberté sur les feuilles qui sont devant vous. Il n'est pas nécessaire de mettre votre nom. »

Dans ces sortes d'enquêtes, il faut faire la part de la surprise et aussi d'une certaine méfiance qui apparaît chez l'enfant dès qu'il a le sentiment qu'on l'observe, qu'on en veut à sa petite personne. Il se livre au contraire sans arrière-pensée s'il se sent parfaitement à l'aise. Tant vaut l'enquêteur, tant vaut l'enquête!

Les réponses ainsi obtenues sont toujours instructives. En voici quelques-unes dont nous respectons la forme :

- Oui, parce que s'il disait non, il ne pourrait peut-être plus recevoir de cadeaux.
- A la place de Tom, j'aurais dit : merci beaucoup, mon oncle, ton tableau me fait grand plaisir. Je mentirais, mais tant pis, il vaut mieux mentir que de causer un chagrin, une contrariété.
 - A sa place, je l'aurais trouvé joli pour faire plaisir à l'oncle.

J'ai choisi intentionnellement des réponses typiques d'une mentalité qui, dans les trois cas, reflète bien le milieu familial. Mais il en est d'autres heureusement qui sont tout de même moins décevantes.

Quelle conclusion faut-il tirer d'une expérience de ce genre? Aucune, sinon que... la tâche est grande. Il n'en reste pas moins qu'un test comme celui de Cash peut servir utilement de base à une excellente leçon de morale pratique. En effet, les élèves tiennent à savoir ce qu'il convenait de faire pour être dans la bonne ligne. Dites-leur donc comment il fallait s'exprimer pour que la délicatesse et le tact s'accordent avec la sincérité.

W. Loosti.

Collègues! Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.

INFORMATIONS

CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »

« Pour l'Avenir », Fondation pour la Justice sociale dans l'éducation a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse, (exceptionnellement aux étrangers), habitant à Genève qui se distinguent par des aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût.

De par ses statuts la Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement doués. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours.

L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites sur formulaire spécial à Monsieur R. Ehrat, secrétaire, 34, Ch. de l'Etang, Châtelaine.

Les demandes qui ne seraient pas présentées dans les formes cidessus ne pourront pas être prises en considération, non plus que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, laquelle est fixée au dernier jour du mois de février.

Le Comité de la Fondation.

SERVICE DE VACANCES POUR LA JEUNESSE

Jeunes Romands, voulez-vous passer un an en Suisse alémanique?

Nombreux sont les jeunes Suisses allemands qui se sont déjà annoncés au « Service de vacances pour la jeunesse » de Pro Juventute, désireux qu'ils sont de pouvoir, grâce à notre système d'échange, faire un séjour d'une année en Suisse romande.

Les Romands qui voudraient bénéficier de cet échange pour apprendre l'allemand ou perfectionner leurs connaissances dans cette langue s'adresseront sans tarder à Pro Juventute, « Service de vacances pour la jeunesse », Stampfenbachstrasse 12, Zurich.

LES LIVRES

Chœurs pour Pâques. La Commission interecclésiastique romande de chants religieux vient de faire paraître un nouveau fascicule pour chœurs mixtes. Il comprend quatre chœurs: Jésus monte au Calvaire et Gloire soit à Dieu de Schütz, Au clair matin de Bach et Saint amour de J.-G. Schicht.

D'autre part, un fascicule pour Pentecôte sortira de presse dans quelques jours.

Pour toutes les commandes et envois à l'examen, s'adresser à l'Agence religieuse, Rue de l'Ale 31, Lausanne.

Restaurant St-François

Angle Pépinet - St-François

Tél. 27664

L'endroit réputé pour ses vins et ses repas soignés

J. SCHUTZ



12

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, met son expérience à la disposition de tous ceux qui pourraient avoir besoin de ses services. Bulletin mensuel de placement et d'informations et notice adressés gratuitement sur demande.

Rendez-vous des instituteurs

Cuisine et cave le choix

RESTAURANT BOCK

2

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES-LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré des palmes à la S.P.V.



RUE CENTRALE 2 TÉLÉPHONE 2.38.68

> App.: 2.38.69 2.38.07

24

6 Bibliothèque Nationale Suisse Berne

J. A. - Montreux



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse contre 50 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, PLACE ST-FRANÇOIS, LAUSANNE

Maison de confiance fondée en 1910. Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres.

15

LES COURS VIE ET FOYER

intéressent toutes les jeunes filles, répondent à leurs aspirations, tiennent compte des rares loisirs de celles qui exercent une profession. Ecrire à M^{me} **Chevalier**, anc. dir. fond. d'Auxilia, 10, Ch. du Languedoc, Lausanne.

11



10

Empailage de tous les animaux pour écoles Fabrication et vente de

Chamoisage de peaux

Fourrures

Laboratoire zool. et Pelleterie, M. LAYRITZ, Bienne 7, ch. des Pins 15



DIEU . HUMANITÉ . PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.-; Etranger: Fr. 12.-

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Ecole Supérieure de Commerce

et

d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1944-1945

JEUDI 20 AVRIL 1944

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au le avril. Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le Certificat d'études primaires supérieures sont admis sans examens en 2^{me};

les élèves qui possèdent le Certificat d'études secondaires peuvent être admis en 3^{me}, à condition de subir avec succès, le 20 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^{me}). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^{me}).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} : 14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE UN AN DE PLUS POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES